



Aide à la diffusion scientifique par les étudiants du Réseau FRSQ de recherche en santé de la vision

Chers collègues,

Le réseau FRSQ en santé de la vision offre une aide financière afin de contribuer à la formation des étudiants en sciences de la vision et à la diffusion de leurs résultats lors de congrès nationaux et internationaux. Cette aide consiste en :

- 1- un remboursement des frais associés à la présentation des résultats par affiche ou par conférence. Un montant maximal de 750\$ par année, par laboratoire sera octroyé à un étudiant. La demande doit être faite par l'étudiant concerné avec l'autorisation de son directeur en utilisant le formulaire ci-joint (demande co-signée).
- 2- une participation financière, jusqu'à concurrence de \$2000.00 (ou 500.00 par mois), afin de permettre à un laboratoire membre du Réseau de recruter un étudiant d'été. Le laboratoire hôte aura la responsabilité de combler la différence afin de porter cette bourse à un niveau acceptable.
- 3- une participation financière, jusqu'à concurrence de \$3000.00 (ou 1000.00 par mois), afin de permettre à un laboratoire membre du Réseau d'envoyer un étudiant dans un laboratoire étranger afin d'y parfaire ses connaissances. Le laboratoire-mère aura la responsabilité de combler la différence afin de porter cette bourse à un niveau permettant à l'étudiant d'effectuer le stage sans en assumer le fardeau financier.

N.B. : Le genre masculin est utilisé, s'il y a lieu, dans le seul but d'alléger le texte.

Éligibilité (concours 1 et 3) :

Seuls les étudiants inscrits à un programme de MSc ou de PhD sont éligibles. Les étudiants bénéficiant d'une allocation supplémentaire d'un organisme subventionnaire ou d'une fondation pour défrayer les frais de congrès ne sont pas éligibles. La priorité devrait être donnée aux étudiants qui ne sont pas boursiers, mais les étudiants boursiers n'ayant pas d'allocation sont toutefois éligibles.

Concours #1: Les étudiants doivent présenter (conférence ou affiche) les travaux et avoir contribué de façon significative à l'étude présentée. Ainsi, seuls les étudiants étant premier auteur sont éligibles¹. La demande de remboursement doit être faite au plus tard 1 mois après la tenue du congrès. Compléter le formulaire ci-joint.

Concours #2 : Les postulants devront au préalable, faire parvenir au secrétariat du Réseau une description (maximum 1 page) du stage à effectuer, de la durée de ce stage, du laboratoire hôte, des bénéfices qu'ils en retireront de même que des retombées possible sur l'ensemble de la communauté desservie par le Réseau Vision. Cette requête devra être co-signée par le directeur académique de l'étudiant. Le dossier devra aussi comprendre le CV de l'étudiant ainsi qu'une lettre du laboratoire d'accueil indiquant qu'il accepte de recevoir l'étudiant pour la durée demandée.

¹ Dans le cas où deux étudiants auraient contribué de façon égale au projet, le directeur doit confirmer la contribution réelle de l'étudiant qui n'est pas premier auteur sur une feuille supplémentaire. Cet étudiant devient alors éligible au remboursement.

Concours #3: Le laboratoire d'origine devra soumettre au préalable la candidature de l'étudiant (dossier académique-relevés de notes, CV et expérience pertinente s'il y a lieu), une brève description du projet, la durée prévue, le salaire négocié de même que la source de financement qui sera utilisée pour défrayer la portion de la bourse non couverte par le Réseau. Le laboratoire d'accueil devra approuver, sous forme de lettre, la candidature du candidat et décrire l'aide financière, technique ou autre dont bénéficiera le candidat pendant son séjour.

Frais admissibles (concours 1 et 3) :

Inscription, transport, hébergement, repas (maximum de 30\$ par jour au Canada et 40\$ hors-Canada). L'étudiant doit présenter les originaux des reçus et des cartes d'embarquement d'avion et, le cas échéant, le taux de change de la devise en \$CA (soit sur un relevé de carte de crédit, soit le taux de conversion de la devise étrangère au moment où a été effectué l'achat) pour obtenir le remboursement.

Période couverte :

Plusieurs concours sont offerts au cours de l'année. Veuillez consulter régulièrement le site Internet du réseau (www.reseauvision.ca) pour connaître l'ouverture des concours. Seules les demandes complètes (formulaire dûment complété et signé par l'étudiant et le directeur, factures originales, et lettre du directeur si nécessaire) seront acceptées.

Formulaire
Aide à la diffusion scientifique par les étudiants
Concours 1 et 3
Réseau FRSQ en santé de la vision

Nom de l'étudiant : _____ Département et Université : _____
Nom du directeur : _____

Adresse de l'étudiant (où sera posté le chèque), téléphone (bureau), code permanent :

Nom et dates du congrès (ou stage) (*joindre une copie de la couverture du livre des résumés*) :

Auteurs et titre de la présentation. Vous devez être premier auteur (*joindre une copie officielle du résumé*) :

L'étudiant est le principal auteur de l'étude : Oui Non (*voir la section Éligibilité*)

L'étudiant bénéficie d'une allocation pour frais de congrès d'un organisme subventionnaire : Oui Non

Rapport des dépenses (*joindre les pièces justificatives, originaux seulement*) :

Transport : _____ CAD
Hébergement : _____ CAD
Inscription : _____ CAD
Repas : _____ CAD (*voir règlements pour montant maximal alloué par jour*)

Remboursement demandé : _____ CAD (*ne doit pas excéder 750\$*)

Je certifie que tous les renseignements sont exacts :

Nom et signature de l'étudiant

Nom et signature du directeur/directrice

Veillez transmettre le formulaire et les pièces justificatives à : Réseau de recherche en santé de la vision (secrétariat), Ophtalmologie (pièce 208), Institut de recherche de l'Université McGill - Hôpital de Montréal pour enfants, 4060 rue Sainte Catherine Ouest, Montréal, (Québec) H3Z 2Z3.